



### Sommaire

#### Dépendance..... 3 et 4

- Quelques scénarios
- Coûts annuels

#### Retraite de base (CNAV) ..... 5

- Concernant les retraites anticipées pour carrière longue
- Pouvoir d'achat et épargne
- Retraite anticipée pour handicap
- Pénibilité
- Régimes spéciaux

#### AGIRC – ARRCO..... 6

- Arrêté d'extension de l'accord du 18 mars 2011
- Résultats financiers 2010 AGIRC
- Résultats financiers 2010 ARRCO

#### L'informatique ..... 6 et 7

#### Divers ..... 7

- Nouvel indice de l'OCDE : « bien être »
- Augmentations au 1<sup>er</sup> juillet 2011

#### Le + santé ..... 8



## Vieillir – conduire et les nouveautés de la sécurité routière française

Les vacances sont arrivées ; la circulation augmente et surtout les conducteurs ne sont pas chez eux, mais sur des routes qu'ils connaissent mal ou pas du tout.

Les dangers augmentent, aussi c'est le moment de nous remettre en cause avant que le gouvernement ne nous glisse une visite médicale ou une autre contrainte.

Pour les personnes âgées, le point faible est certainement la vue qui est de première importance sur la route qui est passée de 45 à 300 panneaux différents (vision des panneaux, de la signalisation horizontale, des feux tricolores, circulation nocturne, etc....).

Plus de téléphone au volant où l'infraction vient de passer de la 2e à la 4e classe donnant lieu à 3 points de retrait sur le permis.

ATTENTION à la consommation de médicaments. Un certain nombre de traitements sont dangereux pour la conduite et sont signalés sur l'emballage des médicaments.

La fatigue n'arrange rien non plus, aussi, lors de longs trajets, veillez à votre sommeil, ne mangez pas trop, réglez la température de votre véhicule et respectez les pauses.

Il reste encore d'autres points à observer pour le bon déroulement d'un déplacement dont je vais vous rappeler l'utilité tout en sachant que sur ces points vous ne commettez pas d'infraction, à savoir :

- le respect de la vitesse
- l'état de la voiture
- le port de la ceinture de sécurité
- l'usage d'alcool où pour tout dépistage supérieur à 0,8 g/l, le retrait maintenant est de 8 points
- les stupéfiants
- la circulation dans les ronds-points

Alors bonne route, bonnes vacances et à septembre.

Marc BADER  
Président

O  
+  
.  
i  
r  
E

## Dépendance

Beaucoup de réunions, beaucoup de frais, beaucoup de temps perdu, et comme le disait Danièle Karniewicz, beaucoup de bruit pour rien !

Le débat national bat son plein. Toutes les parties prenantes sont engagées et travaillent avec une grande volonté d'aboutir à un système équilibré. Hélas, nous attendons l'arbitre depuis 2007.

Le premier numéro des cahiers de la dépendance est apparu en mai 2011 avec quelques pistes diverses et provisoires ([www.dependance.gouv.fr](http://www.dependance.gouv.fr)).

Certains rapports nous ramènent également vers la lutte des classes avec un combat retraités/actifs (CSG et déduction de 10 % des réductions d'impôts).

Il en est de même avec les retraités entre eux qui ne paient pas le même pourcentage de CSG.

Pour nous, cela suffit, car à partir de cette approche nous aussi sommes les payeurs d'impôts



et de CSG maximale. Nous pouvons aussi nous demander pourquoi nous n'avons pas tous, nous les retraités, les mêmes prises en charge ?...

Les objectifs se redessinent, le financement individuel et le financement public restent un casse-tête où rien n'est réglé. Les autres pistes présentées dans UNIR INFORMATIONS N° 33 sont encore d'actualités.

Un label public des contrats est une nouvelle piste pour nous emmener vers la dépendance privée.

### Quelques scénarios :

Mesures	Revenus	Observations
Scénario « tout public »		Assurance privée
Scénario assurance complémentaire obligatoire		Labellisation publique des contrats
Hausse CSG		Pour tous
Alignement CSG retraités sur actifs : 6,6 % à 7,5 %	1,7 milliard	
Recentrage APA sur population prioritaire (GIR 1 et 2)		
Niches fiscales et sociales		Au profit des entreprises
Récupération sur succession		En principe non
Assurance Vie (passage en rente)		
Incitation contrats collectifs		
Volet « dépendance » dans contrat santé responsable		
Imposition des majorations de pension des familles nombreuses		
Nouveaux droits de succession de 1 %	1,5 milliard	95 % sont exonérés
2 <sup>e</sup> journée de solidarité		
Abattement de 10 % pour frais professionnel sur l'IRPP (retraités)		
Supprimer le GIR 4 représente 46 % de l'APA		

## Coûts annuels :

Prestations	Montant (en Md€)	Financeur
APA	5,1	Conseils Généraux et CNSA <sup>1</sup>
Allocations logement	0,6	CAF <sup>2</sup> et MSA <sup>3</sup>
Aide sociale à l'hébergement	1,1	Conseils Généraux
Dépenses de maintien à domicile des régimes de retraite (prévention à l'intention des GIR 5 et 6)	0,4	Régimes de retraite
Dépenses fiscales de l'État (exonération d'IR pour l'APA <sup>4</sup> et réduction d'IR pour les personnes dépendantes accueillies en établissement spécialisé)	0,6	État
Exonération de cotisations sociales pour les salariés employés par des bénéficiaires de l'APA	1,5	Assurance Maladie
<b>Sous-total</b>	<b>9,3</b>	
Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ONDAM <sup>5</sup> médico-social)	7,2	Assurance Maladie
Soins de ville et d'hospitalisation des personnes âgées dépendantes	4,7	Assurance Maladie
<b>TOTAL</b>	<b>21,2</b>	

Source : d'après rapport Rosso-Debord, données ou estimations 2008 ou 2009.

- Total Assurance maladie : 13,4 milliards
- Total Conseil Général et CNSA : 6,2 milliards

- 1 - Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- 2 - Caisse d'Allocations Familiales
- 3 - Mutualité Sociale Agricole
- 4 - Allocation Personnalisée d'Autonomie
- 5 - Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie

Suivant l'OCDE la dépense représente : 1,7 % du PIB

Entre 2002 et 2010 l'APA<sup>4</sup> a augmenté de : 12,8 %

L'État prend en charge 28 % et le Conseil général : 72 %

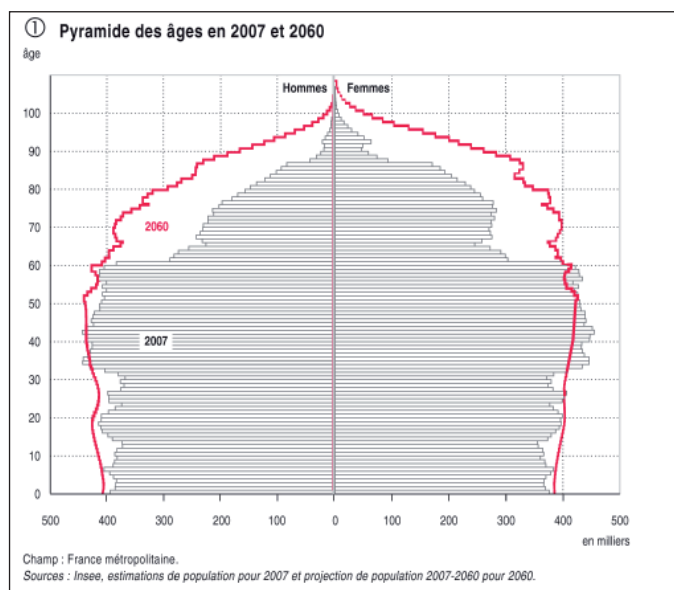
Reste à charge pour les personnes : 1 500 à 2 000 € / mois

Il reste donc à revoir la répartition du financement et non pas à envisager des augmentations catastrophiques. La maladie doit rester à la charge de la Sécurité sociale et ne pas rentrer dans le financement de la dépendance.

Malheureusement le présent dossier risque encore de n'être qu'un point d'étape comme c'est le cas pour les retraites où le moyen terme n'a pas été abordé.

Évolution de la population de la France métropolitaine de 1960 à 2060 (scénario central de projection)								
Année	Population au 1 <sup>er</sup> janvier (en milliers)	Proportion (%) des					Solde naturel (en milliers)	Solde migratoire (en milliers)
		0-19 ans	20-59 ans	60-64 ans	65-74 ans	75 ans et +		
1960	45 465	32,3	51,0	5,1	7,3	4,3	298,9	140
1970	50 528	33,1	48,8	5,2	8,1	4,7	308,1	180
1980	53 731	30,6	52,4	3,0	8,3	5,7	253,3	44
1990	56 577	27,8	53,2	5,1	7,1	6,8	236,2	80
2000	58 858	25,6	53,8	4,6	8,8	7,2	243,9	70
<b>2007</b>	<b>61 795</b>	<b>24,8</b>	<b>53,8</b>	<b>4,9</b>	<b>8,1</b>	<b>8,5</b>	<b>263,9</b>	<b>100*</b>
2015	64 514	24,2	51,0	6,2	9,3	9,3	201,5	100
2020	65 962	23,9	49,6	6,0	11,0	9,4	173,2	100
2025	67 285	23,5	48,4	6,1	11,1	10,9	154,1	100
2030	68 532	23,0	47,5	6,0	11,1	12,3	142,1	100
2035	69 705	22,6	46,7	5,9	11,1	13,6	120,0	100
2040	70 734	22,4	46,6	5,3	11,1	14,7	82,4	100
2050	72 275	22,3	45,9	5,6	10,2	16,0	31,9	100
<b>2060</b>	<b>73 557</b>	<b>22,1</b>	<b>45,8</b>	<b>5,4</b>	<b>10,5</b>	<b>16,2</b>	<b>+ 30,6**</b>	<b>100</b>

\* Solde migratoire issu de la projection.  
\*\* Chiffre pour l'année 2059. Les projections s'arrêtent au 1<sup>er</sup> janvier 2060. Le solde naturel de l'année 2060, différence entre naissances de 2060 et les décès de cette année n'est donc pas projeté.  
Champ : France métropolitaine.



## Retraite de base (CNAV)

### Concernant les retraites anticipées pour carrière longue

Vous êtes nombreux à nous poser des questions et surtout à avoir des difficultés à vous faire confirmer vos droits. Aussi, nous vous rappelons les textes d'application, à savoir :

#### Décret n° 2010-1734 du 30/12/2010 – JO du 31/12/2010

Relatif à l'âge d'ouverture du droit à pension de retraite et portant application des articles 17,20 (III) et 21 (III) de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

#### Circulaire CNAV n° 2011-16 du 07/02/2011

Elle a pour objet « Retraite anticipée pour carrière longue » qui donne les droits pour les personnes nées à compter du 1er juillet 1951 jusqu'aux assurés nés en 1960 inclus, avec l'âge de départ, la durée totale d'assurance, la durée cotisée, l'âge de début d'activité.

Tout cela est applicable depuis le 01/07/2011.

Voir aussi le Flash informations protection sociale de la CFE-CGC du 12 janvier 2011.

### Pouvoir d'achat et épargne

Malgré le besoin d'épargner pour la retraite, la réalité se dégrade.

En avril 2009 les personnes en activité étaient 53 % à épargner

En avril 2011 il en reste encore 49 %

**En 2008 le montant moyen d'une pension de retraite** (base et complémentaire) était de 1 245 € par mois soit 1 657 € pour les hommes et 879 € pour les femmes.

Au 31/03/2011 le montant mensuel moyen, toute carrière, de la Sécurité sociale était de 739 € / mois.

Suite à la nouvelle réforme des retraites, 75 % des assurés envisagent de partir plus tardivement.

### Retraite anticipée pour handicap

Une circulaire CNAV n° 2011-25 du 17 mars 2011 explicite les nouvelles règles d'application qui seront mises en œuvre pour les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1951 pour les pensions servies à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### Pénibilité

Décrets n° 2011-352 n° 2011-353 n° 2011-354 et l'arrêté du 30 mars 2011 – JO du 31 mars 2011. Le passage de 60 à 62 ans d'ici 2018 est en marche, mais certains salariés pourront encore faire valoir leurs droits à retraite à taux plein sans décote à partir de 60 ans.

### Régimes spéciaux

Régime d'Assurance Vieillesse complémentaire de la section professionnelle des Agents généraux d'assurance CAVAMAC.

Nouveaux statuts par l'arrêté du 23 juin 2011 – JO du 29/06/2011 – application au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il contient 27 articles sur 8 pages. Abroge l'arrêté du 22/12/1967.

Modifications apportées aux statuts généraux, aux statuts du régime d'assurance vieillesse de base, aux statuts du régime d'assurance vieillesse complémentaire, aux statuts des prestations complémentaires de vieillesse des directeurs de laboratoires privés d'analyses médicales non médecins et aux statuts du régime invalidité-décès de la section professionnelle des pharmaciens (CAVP).

Approuvées par l'arrêté du 23 juin 2011 – Journal Officiel du 29 juin 2011.

Modifications de certains articles :

- pour les assurés nés avant le 30 juin 1951 inclus, l'âge de départ à la retraite sans minoration est fixé à 65 ans
- pour les assurés nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 décembre 1952 l'âge de départ reste fixé à 65 ans
- pour les assurés nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1953 et le 31 décembre 1955 inclus l'âge est fixé à 66 ans

## AGIRC – ARRCO

### Arrêté d'extension de l'accord du 18 mars 2011

En date du 16/06/2011 le Président de la CFE-CGC a écrit au Ministre Xavier Bertrand pour lui demander de ne pas procéder à l'élargissement de cet accord.

Cet accord a malgré tout été validé par le Ministre. Dans ces conditions, la CFE-CGC déposera un recours en annulation devant le Conseil d'État.

D'autre part, le 20/06/2011 s'est tenue (cf. plus bas) une conférence de presse commune du « Front de refus » de l'accord, à savoir la CFE-CGC, la CGT et l'Union des Familles en Europe (UFE).

En parallèle des actions ci-dessus, les 3 entités citées engageront des procédures individuelles et devraient saisir le Tribunal de Grande Instance de Paris (à la rentrée) pour demander l'annulation de certaines dispositions de l'accord.

Le Journal Officiel du 29 juin 2011 par l'arrêté du 27/06/2011 nous a confirmé l'extension et l'élargissement de l'accord.

### Résultats financiers 2010 AGIRC

Principaux résultats 2010 (en milliards d'€)		Évolution 2010/2009
Ressources	17,318	+ 2,1 %
Charges	19,843	+ 4,5 %
<b>Résultat technique avant transferts</b>	<b>- 2,525</b>	
Transferts financiers :		
• Arrco/Agirc	1,026	
• Contribution d'équilibre de l'AGFF	/	
Produits financiers	0,790	
<b>Résultat global de l'exercice résultat exceptionnel inclus</b>	<b>- 0,709</b>	

### Résultats financiers 2010 ARRCO

Principaux résultats 2010 (en milliards d'€)		Évolution 2010/2009
Ressources	37,370	+ 1,3 %
Charges	37,509	+ 4,2 %
<b>Résultat technique avant transferts</b>	<b>- 0,139</b>	
Transferts financiers :		
• Arrco/Agirc	- 1,026	
• Contribution d'équilibre de l'AGFF	/	
Produits financiers	1,520	
<b>Résultat global de l'exercice résultat exceptionnel inclus</b>	<b>0,355</b>	

## L'informatique

En France nous serions 44 millions d'internautes soit 70 % des habitants du pays.

Les seniors représentent 11 millions qui accèdent au Web. Les personnes de 70 ans seraient plus nombreuses que celles de 65 ans à jouer de la « souris ».

En 2000, un grand nombre était hermétique à la culture numérique. La situation a largement évolué grâce à des formations souvent gratuites des communes, etc..., mais aussi des maisons de retraite.

Nous avançons vers une communication écrite, photos et vidéos pratiquement instantanées, et intergénérationnelle.

Aujourd'hui la moyenne française est de 25 mails / jour par personne avec un courrier supplémentaire tous les trimestres.

En principe, le nombre de courriels augmente avec le niveau hiérarchique de la personne. On nous affiche jusqu'à 300 mails / jour pour un haut dirigeant.

À partir de là, même s'il s'agit d'un bel outil, il convient quand même de gérer cet engin pour faire le bonheur des utilisateurs et non pour en devenir l'esclave.

Même les entreprises commencent à faire des journées sans « mails » et pour certaines, tous les trimestres.

Reste aussi tous les réseaux sociaux qui se mul-

tiplient rapidement (Facebook, Twiter, etc....) !.

Attention aux informations que vous mettez sur ces réseaux, cela mérite réflexions car toutes ces données sont souvent enregistrées et si vous n’y prenez garde se diffusent à tout vent !

Un ordinateur mérite aussi un minimum d’entretien et une attention particulière aux arnaques, publicités, spams, etc....

Pensez à consulter également le site internet de l’UNIR à l’adresse suivante :

www.cfecgc.org/syndic/unir

**Et surtout, pour les relations avec vos amis et la famille, pensez de temps à autre à reprendre le téléphone ou à les inviter. C’est tellement plus convivial.**

## Divers

### Nouvel indice de l’OCDE<sup>1</sup> : « bien être »

Le comparateur des conditions de vie de 34 pays vient d’être mis en ligne.

Le classement est composé par 11 critères à savoir :

- le logement
- l’environnement
- le sentiment de bien être
- l’équilibre de la vie de famille et professionnelle.

1 - Organisation de Coopération et de Développement Économique.

C’est aussi la mise en œuvre du rapport « Stiglitz (économiste) » pour les revenus, la moyenne par ménage est de 15 810 € et le chiffre France est de 19 517 €.

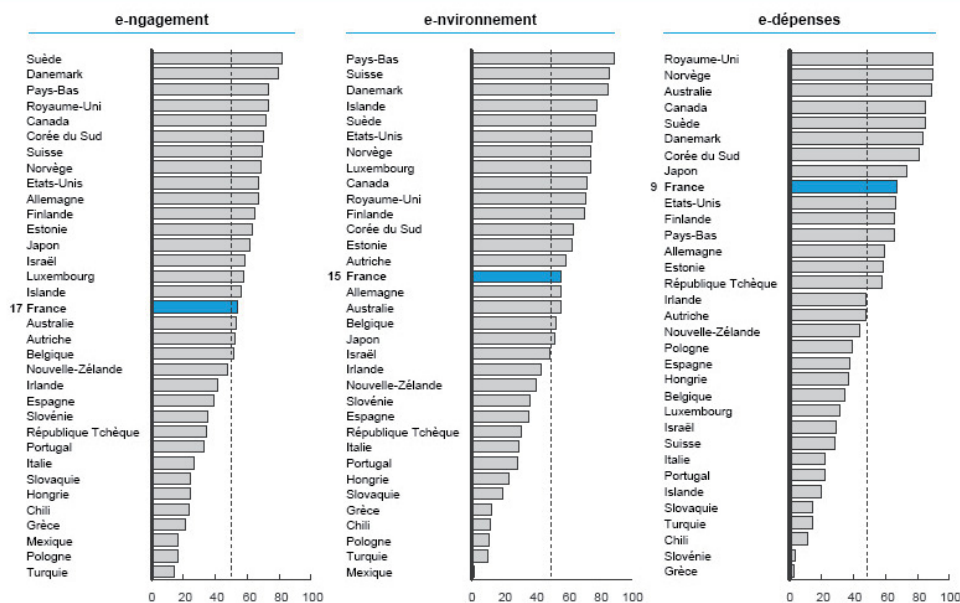
- Danemark.....7,8
- Canada.....7,7
- Norvège.....7,6
- Australie.....7,5
- États-Unis.....7,2
- Royaume Uni.....7,0
- France.....6,8
- Allemagne.....6,7
- Espagne.....6,2
- Japon.....6,1
- Grèce.....5,8
- Estonie.....5,1
- Portugal.....4,9
- Hongrie.....4,7

(Chiffre de 0 a 10)

### Augmentations au 1<sup>er</sup> juillet 2011

- Allocations chômage : + 1,5 %
- Électricité : + 2,9 %
- Timbres : pour les courriers de moins de 20 grammes, augmentation de 2 cents pour arriver à 60 cents soit plus 3,45 %
- Transport : RATP « Pass Navigo » : + 2,7 %  
Train : hausse modulée

### La France dans la moyenne des pays de l’OCDE, légèrement en avance pour les dépenses online (“e-dépenses”)



SOURCE : WEF Global Info. Technology Report, Forrester Research, OCDE, The Internet Economy 25 years later 2010, Pyramid Tracker, McKinsey

## Le santé la protection santé

Savez-vous que depuis plus de trois ans, le + santé propose spécialement aux adhérents CFE-CGC et à leur famille 8 niveaux de couverture complémentaire santé parmi les plus intéressants du marché ?

### Le + santé intéresse avant tout :

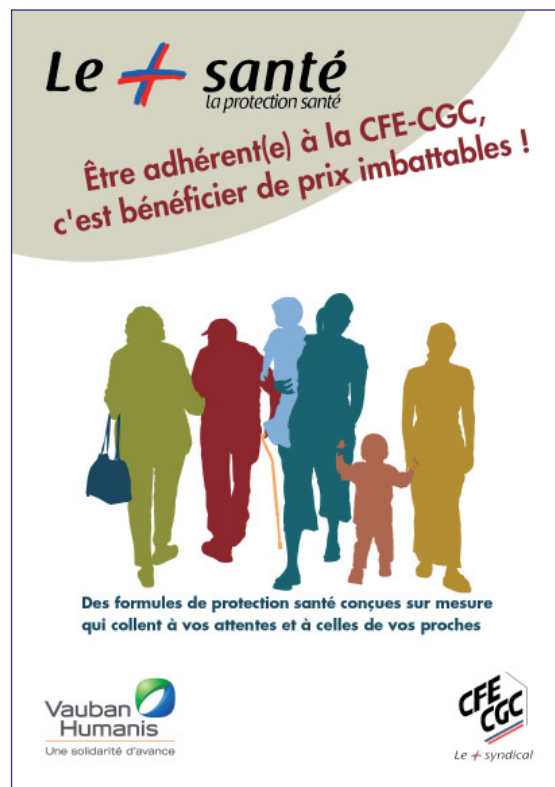
- les salariés qui ne bénéficient pas d'une mutuelle obligatoire au sein de leur entreprise, notamment dans les PME
- les retraités ou les salariés sur le point de prendre leur retraite


### Pour tout savoir sur le + santé :

Le site de la CFE-CGC : [www.cfecgc.org/ewb\\_pages/p/partenaires-cfecgc.php](http://www.cfecgc.org/ewb_pages/p/partenaires-cfecgc.php)

☎ 03 20 63 87 87 du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

Courriel : [santecfecgc@humanis.fr](mailto:santecfecgc@humanis.fr)



Le  santé  
la protection santé

Être adhérent(e) à la CFE-CGC,  
c'est bénéficier de prix imbattables !

Des formules de protection santé conçues sur mesure  
qui collent à vos attentes et à celles de vos proches

Vauban  
Humanis  
Une solidarité d'avance

CFE  
CGC  
Le + syndical

## BONNES VACANCES À TOUTES ET À TOUS